

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 23

Procurations : 6

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 JUIN 2025

N° 2025/5/1

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de juin, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le dix-huit juin deux mil vingt-cinq.

Présents

ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés

BETTI Alain, BOREL Christian, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, OLLIVIER Vincent et SARRET Jean.

Procurations

M. BETTI Alain donne procuration à M. ROUX Lionel
M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc
Mme DURIF Marlène donne procuration à M. CARRET Bruno
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme SAUNIER Clémence
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël
M. SARRET Jean donne procuration à M. NICOLAS Laurent

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative budgétaire n°3 sur le budget général - Financement projet Maison de producteurs, Bistrot de Pays, Office de tourisme et bureaux pour la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur le président rappelle à l'assemblée qu'un prêt d'un montant de 1 000 000,00 euros a été souscrit auprès de La Banque Postale afin de financer le projet de Maison de producteurs, Bistrot de Pays, Office du tourisme et bureaux pour la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance par délibération n°2025-4-5 du 27 mai 2025.

Il est précisé que ce prêt doit être inscrit au budget. Il convient donc de prendre une décision modification comme suit :

Crédit à réduire en recettes				
Sens	Section	Chapitre	Article	Montant
Recettes	Investissement	13	1311	450 000,00 €
Recettes	Investissement	13	1312	350 000,00 €
Recettes	Investissement	13	1313	200 000,00 €

Crédit à ouvrir en recettes				
Sens	Section	Chapitre	Article	Montant
Recettes	Investissement	16	1641	1 000 000,00 €

Cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget général.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 juin 2025

Et de la publication, le 25 juin 2025

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).